



Litige vice caché suite à la vente d'un véhicule d'occasion

Par **tagsOf**, le **18/09/2014** à **09:08**

Bonjour à tous,

Je viens vous faire part d'un problème que je rencontre avec l'ancien acheteur de ma 206.

Celui-ci m'as contacté récemment car peu de temps après la vente (un peu moins de 2 mois) il a rencontré des problèmes avec les injecteurs que son garagiste lui facture 600€. Il m'as demander d'y participer en me menaçant de poursuite pour vice caché le cas échéant, chose que j'ai refusé de faire compte tenu de la somme modique de vente du véhicule (1600€) du coût de la réparation et du kilométrage de véhicule (180000).

En cas de perte de procès, avez vous une idée de la somme maximale que je risque de payer ?

D'après mes calculs, en plus de la restitution du véhicule dans le cas extreme (1600€), des frais d'expertises (500€ d'expertise mandaté par son assurance, 2000€ pour une judiciaire) et de justice qu'il engage (1000€ avocat, procès etc.) cette affaire pourrait me couter jusqu'a 5000€ environ.

Suis-je loin du compte ?

Dernière chose, quel est selon vous le pronostic si l'affaire va à son terme ?

Quelques informations complémentaires :

Le véhicule est une 206 diesel de 2001 (presque 14 ans)

Il affiche environ 180000 km au compteur.

Il a été vendu à une somme modique de 1600€ (argus à 2500€ environ), sachant que le prix de départ était de 1800€

Je suis un particulier et n'avait bien évidemment aucune idée que les injecteurs était sur le point de lâcher, CT pollution OK, aucun bruit qui ne laisserait présager cela.

En vous remerciant d'avance pour votre participation.

Par **Visiteur**, le **18/09/2014** à **09:26**

Bonjour,
à ce kilométrage là si les injecteurs n'ont jamais été changés pas de soucis ! Un injecteur qui lache ne prévient me semble t'il; il a roulé 2 mois avec ? A mon sens vous ne risquez rien.

Par **tagsOf**, le **18/09/2014** à **09:51**

Bonjour grenouille,

Je vous remercie pour cette réponse rapide. Pour ce qui est des injecteurs, je n'ai aucune idée de leur date de remplacement, c'est une vieille voiture que j'ai acquis il y a seulement 3 ans et j'imagine que bien des pièces du moteurs, voir le moteur lui même ont du être changé en 14 ans.

Dans l'hypothèse ou les juges lui donnerait raison, pensez vous que le décompte que je fais des frais de justice sont loin de la réalité ?

Par **Visiteur**, le **18/09/2014** à **14:23**

là aucune idée ! désolé.